

**COMPTE RENDU**  
**DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 DÉCEMBRE 2021**

MB/CTP

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – René DARAN – Aline NARS (*par visio conférence*) – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON – Hélène GUIOUNET – Jacques ROCA – Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE – Daniel GASPA – Jean-Henri MIR – Nicolas HERQUÉ –

**PROCURATION** : Alain DEDIEU à Nicolas HERQUÉ

**ABSENTE** (excusée) : Sophie REY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : René DARAN

-----  
Le conseil municipal le Maire entendu après en avoir délibéré :

◆ **Approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 2 décembre 2021.**

*Approuvé.*

◆ **Prend connaissance et approuve le contenu du procès-verbal de médiation pénale rédigé par l'association AJIR dans le cadre de la procédure opposant la SARL les 3 Guides et la Commune.**

*2 abstentions : Daniel GASPA et Marie-Françoise VIDALON*

*Adoptée*

◆ **Autorise monsieur le Maire à déposer et signer toutes les pièces relatives au dossier de permis de construire concernant la construction d'un logement de fonction dans le lotissement Chante Coucou.**

*Adoptée à l'unanimité.*

◆ **Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT à savoir :**

- décision 2021-48 : souscription d'un prêt de 1 800 000 € auprès du Crédit Agricole pour le financement des Investissements (BP2021)
- décision 2021-49 : autorisant le stationnement à titre précaire et révocable de camions à usage d'habitation parking du Stade
- décision 2021-50 : location d'un local à l'UCPA dans la gare supérieure du téléphérique
- décision 2021-51 : mise à disposition de logements saisonniers au bénéfice des renforts de gendarmerie durant la saison touristique 2021/2022
- décision 2021-52 : location de deux locaux au bénéfice de l'ESF dans les gares de départ et d'arrivée de la Télécabine d'Espiaube
- décision 2021-53 : installation d'un kiosque au bénéfice de madame Pouchoux à côté du manège dans le jardin public
- décision 2021-54 : passation d'un marché pour des prestations de déneigement avec l'entreprise Vidalon pour la saison 2021/2022

◆ **Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :**

- la non modification des horaires du bureau de poste de Saint-Lary Soulan à compter du 4 avril 2022
- le projet d'adhésion au SIVOM
- le bilan de début de saison d'hiver
- la candidature pour accueillir une étape du Tour de France
- la réalisation d'un projet sur le site de Caneilles

- la demande du propriétaire de l'Hôtel Mercure pour l'extension du bail d'une surface de vente dans l'enceinte de l'Hôtel
- la disparition programmée de certains commerces
- le bilan de l'opération de vaccination contre la COVID19 qui s'est déroulée à Saint-Lary Soulan le lundi 20 décembre 2021 (241 personnes vaccinées)
- le contentieux entre le SIVU AURE 2000 et la Commune de Cadeilhan Trachère devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures vingt minutes.

**Le Conseil Municipal,**



**Le Maire,**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "A. Mir".

**André MIR**